

En route vers l'inventaire du patrimoine immobilier!



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.



Les citoyens et citoyennes qui habitent une maison construite avant 1940, ou un secteur d'intérêt patrimonial regroupant plusieurs bâtiments érigés avant cette date, peuvent s'attendre à croiser une équipe de consultants en patrimoine venus faire des observations dans les municipalités locales de la MRC. En effet, les 13 et 14 novembre prochains, les firmes *La Boîte d'urbanisme* et *Cindy Morin, consultante en patrimoine*, parcourront les routes d'Argenteuil dans le cadre du mandat d'inventaire qui leur a été confié par la MRC.

Visite du territoire et prise de photos

Des données et des photos des secteurs d'intérêt patrimonial et de certains immeubles susceptibles de figurer à l'inventaire du patrimoine immobilier seront prises à partir des chemins et des rues du domaine public. Ces informations serviront à documenter le patrimoine bâti argenteuillois, à compléter la base de données de la MRC et à raffiner l'analyse en vue de finaliser l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC.

Mise en contexte de la démarche d'inventaire du patrimoine immobilier

Cet inventaire est mis en place afin de se conformer à la *Loi sur le patrimoine culturel*. À terme, la MRC d'Argenteuil doit avoir recensé tous les immeubles susceptibles de présenter une valeur patrimoniale selon les critères du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Ces critères sont, par exemple, la contribution à l'histoire locale, à l'environnement et au paysage, de même que les caractéristiques architecturales ou encore l'attachement porté par la communauté.

Pour plus d'informations:



www.argenteuil.qc.ca/inventaire



450 562-2474, poste 2315



MRC
D'ARGENTEUIL

Qu'est-ce que le patrimoine immobilier ?

Le patrimoine immobilier ne concerne pas seulement les maisons anciennes. Il englobe aussi des bâtiments institutionnels, religieux, commerciaux, industriels, des granges, des monuments, des ouvrages tels que des ponts qui se sont inscrits dans les paysages au fil du temps et qui présentent une valeur historique, architecturale ou paysagère, etc.

À quoi sert un inventaire du patrimoine immobilier?

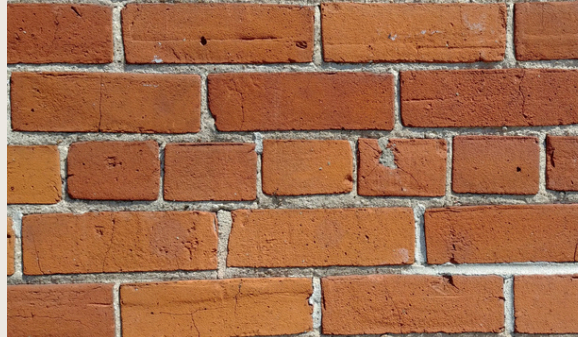
Pour la MRC et ses municipalités constituantes, l'inventaire sert à parfaire les connaissances sur les immeubles et secteurs d'intérêt patrimonial. Il permet aussi de mieux planifier l'aménagement et le développement du territoire en prenant en compte le patrimoine bâti.

Le principal effet pour un propriétaire, si son immeuble est retenu à l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC, est d'être assujéti au règlement de démolition de la municipalité, ainsi qu'au règlement d'occupation et d'entretien. Contrairement au statut légal que constitue une citation ou un classement, l'identification d'un immeuble à l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC ne vient pas systématiquement réglementer le type de travaux permis sur le bâtiment.

Ces mesures, qui découlent des changements apportés en 2021 à la *Loi sur le patrimoine culturel* ainsi qu'à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, visent à favoriser une action préventive pour la préservation du patrimoine immobilier québécois.

« Le 1^{er} avril 2021, la Loi sur le patrimoine culturel a introduit l'obligation pour les MRC d'adopter, d'ici le 1^{er} avril 2026, et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. »

Guide pour la réalisation, la consignation et la diffusion d'un inventaire du patrimoine immobilier, Gouvernement du Québec, 2024



Pour plus d'informations:



www.argenteuil.qc.ca/inventaire



450 562-2474, poste 2315

Merci de votre précieuse collaboration!



MRC
D'ARGENTEUIL